

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 FÉVRIER 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE NU 20/223 AC DI
U 21 DI DICEMBRE DI U 2020 CHÌ APPROVA U
PRUGHJETTU DI CUSTRUZZIONE DI UNA FABRICA DI
CASGI È DI SALAMERIA È DI UN PIAZZILE À U CAMPUS
AGRI CORSICA DI SARTÈ**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20/223 AC DU 21
DECEMBRE 2020 APPROUVANT LE PROJET DE
CREATION D'UN BATIMENT DE TRANSFORMATION
FROMAGERE ET CHARCUTIERE ET D'UNE BERGERIE
AU CAMPUS AGRI CORSICA DE SARTÈ RIZZANESE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le 21 décembre dernier l'Assemblée de Corse a approuvé par délibération n° 20/223 AC le projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese.

Suite à une erreur matérielle le montant de l'opération figurant dans le rapport du Président du Conseil exécutif n'a pas été correctement reporté dans le projet de délibération correspondant.

En conséquence il convient de modifier l'article 2 de la délibération et lire :

« **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer le projet de construction d'un bâtiment de transformation pour un montant de 2,3 M€ HT, imputée sur l'opération 4121M004 / AP-2020-4121 ».

Le reste sans changement.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette modification.